

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8343 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre : 202673

Nom & Prénom : ZAMAALI Mohammed

Date de naissance :

Adresse : hablielle

Tél. : 06 611 836 41 Total des frais engagés : 1117,20 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

**Dr.Farid TADLAOUI**  
Médecine Générale  
Nutrition - Dietétique - Obésité  
221 Bd Zerkouni - Casablanca  
Tél: 0522 94 13 39 / 0661 32 99 66

Date de consultation : 1/04/2021

Nom et prénom du malade : Mme OUATHI Fatima Age: \_\_\_\_\_

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Neuropathie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : \_\_\_\_\_

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 18/04/2021

Signature de l'adhérent(e) : Ali

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cache et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/11/2011 24/11/2011	C	1	2000	<p style="text-align: center;"><b>DR. FAYAD TADLAoui</b></p> <p style="text-align: center;">Nutrition - Diététique - Obésité</p> <p style="text-align: center;">221, Bd Zerktouni - Casablanca</p> <p style="text-align: center;">Tel: 0522 94 13 39 / 0661 22 22 22</p>

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DU CAPE Dr. Hind Bernoussa 1 Rue Al Othouane Tel : 05 22 39 69 73	17/04/2024	917.20

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRE**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

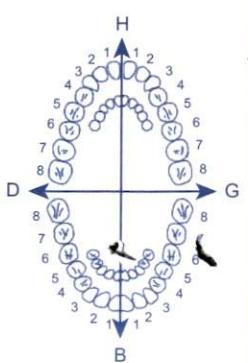
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000

### **[Création, remont, adjonction]**



**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Docteur Farid TADLAOUI**

Médecine Générale - Echographie

Nutrition - Diététique - Obésité

Diplômé de l'Université Pierre et Marie Curie Paris VI

الدكتور فريد التدلاوي

الطب العام

السمنة الحمية نظام التغذية

Casablanca le : 17/04/2020

64.20

+ 6 Travel P

S.V

Tunis x 3 mois

Nutraceut 30 (pop)

275.00

257.00 صاف

S.V

917.20

tt d  
03200

**Dr. Farid TADLAOUI**

Médecine Générale

Nutrition - Dietétique - Obésité

221, Bd Zerkouni - Casablanca

tél: 0522 94 13 39 / 0661 32 99 66

PHARMACIE DU C.  
Hind Benmousa  
tél: 0522 39 89 73  
tél: 0522 39 89 73

شارع الزرقطوني - الهاتف : 05 22 94 13 39 - الهاتف المحمول : 06 61 32 99 66

221 BOULEVARD ZERKOUNI - CASABLANCA - Tél : 05 22 94 13 39 - GSM : 06 61 32 99 66

**Composition par gélule:**

Gabapentine (DCI) ..... 300 mg

Excipients q.s.p une gélule.

Indications, Contre-indications,  
Posologie et Précautions d'emploi :  
*Lire la notice à l'intérieur.*

Tenir hors de la portée et la vue  
des enfants.

A conserver à une température  
inférieure à 25°C.

يحفظ في درجة حرارة لا تتعدي 25 درجة مئوية .

يحفظ بعيدا عن متناول و مرأى الأطفال.

**PPV: 257 DH 00**

**NUPENTIN® 300 mg**

Boite de 90 gélules

Voie orale



6 118001 300044

**Trinity L.P. 100%**

## Chlorhydrate de tra

Analgésique  
30 comprimés à libération pro-

**b** Fabriqué par **bootlu** s.a.  
sous licence GRIENTHAL GmbH  
B2, Allée des Casuarinas - Aïn Sébaâ - Casablanca

30 comprimés à



PER:11/2

LOT : M4043

®

# Tramal<sup>®</sup> L.P. 100mg

Chlorhydrate de tramadol



Analgésique  
30 comprimés à libération prolongée

Fabriqué par BOOTTI U.s.a  
sous licence GRUNENTHAL GmbH  
82, Allée des Canariinas - Ann Sénâa - Casablanca  
S. Bachouchi - Pharmacien Responsable

D



PPV: 64 DH 20

PER: 11/28

LOT: M4043

CHLORHYDRATE DE TRAMADOL

libération prolongée  
30 comprimés à

CHLORHYDRATE DE TRAMADOL

TRAMAL<sup>®</sup> L.P. 100mg

**Traffic** **in** **L.P.** **100r**

## Chlorhydrate de tra

## Analgésique 30 comprimés à libération pro

**b** Fabriqué par **bootlu** s.a.  
sous licence GRIENTHAL GmbH  
B2, Allée des Casuarinas - Aïn Sébaâ - Casablanca

30 comprimés à



PER:11/2

LOT : M4043

®

# Tramal<sup>®</sup> L.P. 100mg

Chlorhydrate de tramadol



Analgésique  
30 comprimés à libération prolongée

Fabriqué par BOOTTI U.s.a  
sous licence GRUNENTHAL GmbH  
82, Allée des Canariinas - Ann Sénâa - Casablanca  
S. Bachouchi - Pharmacien Responsable

D



PPV: 64 DH 20

PER: 11/28

LOT: M4043

CHLORHYDRATE DE TRAMADOL

libération prolongée  
30 comprimés à

CHLORHYDRATE DE TRAMADOL

TRAMAL<sup>®</sup> L.P. 100mg

®

# Tramal<sup>®</sup> L.P. 100mg

Chlorhydrate de tramadol



Analgésique  
30 comprimés à libération prolongée

Fabriqué par BOOTTI U.s.a  
sous licence GRUNENTHAL GmbH  
82, Allée des Canariinas - Ann Sénâa - Casablanca  
S. Bachouchi - Pharmacien Responsable

D



PPV: 64 DH 20

PER: 11/28

LOT: M4043

CHLORHYDRATE DE TRAMADOL

libération prolongée  
30 comprimés à

CHLORHYDRATE DE TRAMADOL

TRAMAL<sup>®</sup> L.P. 100mg

®

# Tramal<sup>®</sup> L.P. 100mg

Chlorhydrate de tramadol



Analgésique  
30 comprimés à libération prolongée

Fabriqué par BOOTTI U.s.a  
sous licence GRUNENTHAL GmbH  
82, Allée des Canariinas - Ann Sénâa - Casablanca  
S. Bachouchi - Pharmacien Responsable

D



PPV: 64 DH 20

PER: 11/28

LOT: M4043

CHLORHYDRATE DE TRAMADOL

libération prolongée  
30 comprimés à

CHLORHYDRATE DE TRAMADOL

TRAMAL<sup>®</sup> L.P. 100mg

## **Composition par gélule:**

Gabapentine (DCI) ..... 300 mg

Excipients q.s.p une gélule.

Indications, Contre-indications,

Posologie et Précautions d'emploi :

*Lire la notice à l'intérieur.*

Tenir hors de la portée et la vue  
des enfants.

A conserver à une température  
inférieur à 25°C.

يحفظ في درجة حرارة لا تتعدي 25 درجة مئوية.

يحفظ بعيدا عن متناول و مرأى الأطفال.

PPV: 275DH00

**NUPENTIN® 300 mg**

Boite de 90 gélules

Voie orale



6 118 001 300044